



COMITE SYNDICAL

Du 11 mars 2019



Délibération n° 5

Objet : Participation des membres au budget 2019.

Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, BRAUX, MALBO et Madame GALZIN.

Étaient excusés :

Madame LECLERC, Monsieur NEVO.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Conformément au rapport d'orientation budgétaire exposé lors de la réunion du comité syndical du 12 février 2019, il vous est proposé de prendre en compte l'augmentation de 31 000 € de la participation d'Orléans Métropole qui fait suite à l'accord intervenu en 2018 en lien avec la réflexion menée sur le devenir et la valorisation de l'aéroport.

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €



Conformément aux statuts, le Département financera le déficit de la section d'exploitation dont le plafond est estimé à 670 000 € pour 2019.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par tous les membres et le Conseil départemental du Loiret depuis 2012 en section de fonctionnement, ainsi que la proposition pour 2019 :

Désignations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Proposition 2019
CCIL	20 000 €	20 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Orléans Métropole	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	100 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Département	600 000 €	521 314 €	937 300 €	700 000 €	681 206 €	662 000 €	596 577 €	670 000 €
TOTAL	703 000 €	641 000 €	1 038 300 €	801 000 €	782 206 €	763 000 €	695 993 €	882 000 €



Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

ARTICLE UNIQUE :

De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2019 :

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation et la totalité de la charge d'investissement conformément aux statuts approuvés.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NÉRAUD

